

Arrêté n° 2018-60 relatif aux bureaux de vote

élections au Conseil de la Faculté de Santé

Mardi 27 novembre 2018

Collège B des autres enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2018-45 du 25 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle au conseil de gestion de la Faculté de Santé pour le renouvellement d'un représentant du collège B.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE :**

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 27 novembre 2018 relatif à l'élection partielle d'un représentant du collège B au conseil de gestion de la Faculté de Santé se composent comme il suit :

- Bureau de vote de la faculté de santé – Département de médecine – Salle F103 – Bâtiment F – 28 rue Roger Amsler – ANGERS (Ouvert le mardi 27 novembre 2018 de 9h à 17h)

Présidente : Fabienne HUBERT

Assesseures : Patricia LECOQ – Sophie GREFFIER

- Bureau de vote de la faculté de santé – Département de pharmacie – Administration – Bâtiment F - 1^{er} étage – 16 boulevard Daviers - ANGERS (Ouvert le mardi 27 novembre 2018 de 9h à 17h)

Présidente : Nadine ROBINET

Assesseures : Béatrice GUILLAUMAT – Anne-Laure DAGUENE

Fait à Angers, le 20/11/2018

Le Président de l'Université

Christian ROBLEDO

signé